RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

MTP PROSPECTIVE
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de 8 000,00 euros
Siège social : [redacted]

RCS TOULOUSE 480 584 051

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 31 DECEMBRE 2024

Le 31 décembre 2024, à 14 Heures, Monsieur Jean Guy UBIERGO demeurant [redacted]

Associé unique et liquidateur amiable de la Société MTP PROSPECTIVE,

A pris les décisions suivantes :
- Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation ;
- Examen et approbation du compte définitif de liquidation ;
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat ;
- Constatation de la clôture de liquidation ;
- Pouvoirs à donner en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - Dissolution anticipée - Mise en liquidation amiable

Monsieur Jean Guy UBIERGO, associé unique et Liquidateur de la Société approuve les opérations de liquidation mentionnées dans le rapport et le compte définitif.
L'associé unique arrête le compte définitif de liquidation qu'il a établi en sa qualité de liquidateur.

DEUXIEME DECISION - Désignation du Liquidateur

L'associé unique, compte tenu de ce que le compte de liquidation fait ressortir un solde négatif, décide qu'aucun remboursement des parts sociales n'est effectué et décide expressément l'imputation à due concurrence du solde négatif du compte de liquidation sur le compte courant ouvert à son nom dans les livres de la société.

TROISIEME DECISION – Quitus au liquidateur et décharge de son mandat – constatation de la clôture de liquidation

En conséquence des décisions précédentes, l'associé unique donne quitus au Liquidateur de sa gestion, le décharge de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la société MTP PROSPECTIVE dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

TROISIEME DECISION - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Monsieur Jean Guy UBIERGO

jean-guy ubiergo
mutations territoriales et prospective
39 rue de la concorde • 31000 [redacted]
tél. 06 84 71 23 78 • siret : 48058405100019

[redacted]